

**Projet de construction du poste de Baie-Saint-Paul à 315-25 kV
et d'une ligne de raccordement à 315 kV**

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 3 DÉCEMBRE 2014 À BAIE-SAINT-PAUL

COMMUNIQUÉ

Québec, le 18 novembre 2014 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet de construction du poste de Baie-Saint-Paul à 315-25 kV et d'une ligne de raccordement à 315 kV* par Hydro-Québec TransÉnergie. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par un représentant du BAPE et aura lieu le **mercredi 3 décembre 2014, à compter de 19 h 30, à la Salle du conseil, 15, rue Forget, à Baie-Saint-Paul**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 2 janvier 2015.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, notamment, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 2 janvier 2015, ces documents peuvent être consultés au centre de consultation régional suivant : **Bibliothèque René-Richard, 9, rue Forget, Baie-Saint-Paul**.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

Hydro-Québec TransÉnergie projette de construire à Baie-Saint-Paul un poste de transformation à 315 25 kV et une ligne à 315 kV pour le raccorder au réseau existant qui passe au nord de la ville. Le poste projeté serait

en mesure de reprendre la totalité de la charge présentement alimentée par les postes de Baie-Saint-Paul et de Saint-Hilarion et permettrait de répondre à la demande croissante sur le territoire de la MRC de Charlevoix.

Le poste serait construit au sud de la côte de Pérou, à proximité du couloir de lignes à 315 kV et occuperait une superficie d'environ 1,4 ha. Il toucherait en partie un champ cultivé à l'extérieur du territoire agricole protégé. D'une longueur de 220 m, le chemin d'accès au poste serait aménagé à partir de la côte de Pérou. La ligne d'alimentation à 315 kV aurait une longueur de 400 m et traverserait des milieux boisés sur la presque totalité de son parcours.

Le coût global du projet est estimé à 42,7 M\$. La construction devrait débuter en septembre 2015 pour une mise en service au printemps 2017.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Pour le milieu naturel, la perte de milieux boisés à l'emplacement du poste et dans le chemin d'accès sur une superficie d'environ 2,2 ha, alors que la perte de milieux humides serait de 0,3 ha. La ligne d'alimentation nécessiterait le déboisement d'environ 1,8 ha de milieux boisés et toucherait 0,7 ha de milieux humides. La perte totale de milieux boisés (peuplements forestiers et marécages arborescents) représenterait 1 % du couvert forestier de la zone d'étude. Pendant les travaux de déboisement, le promoteur propose de favoriser la récupération du bois marchand. Les principaux impacts sur les milieux humides pourraient résulter des activités de transport et de circulation, du déboisement, des opérations d'excavation et de terrassement ainsi que de la mise en place des équipements. Le promoteur prévoit, dans la mesure du possible, placer les pylônes de façon à éviter les milieux humides et prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter de perturber le milieu humide situé à la limite sud-est du poste. Il entend également réaliser du déboisement en dehors de la période de nidification des oiseaux.

Selon le promoteur, les impacts sur le milieu humain seraient principalement liés aux inconvénients résultant des travaux de déboisement et de construction, à la perte de superficies agricoles et forestières exploitables ainsi qu'à la limitation d'usages dans l'emprise de la ligne pour les propriétaires touchés. Les impacts visuels du poste de Baie-Saint-Paul et de sa ligne d'alimentation seraient très limités en raison de la capacité d'absorption qu'offrent la forêt environnante et la topographie du milieu d'accueil. Le promoteur prévoit délimiter clairement les aires à déboiser afin de bien repérer les arbres à conserver.

L'étude d'impact souligne que le projet aurait aussi des effets bénéfiques sur le milieu. Les activités de construction du poste et de la ligne auraient des répercussions positives sous forme de retombées économiques régionales d'environ 2,2 M\$. Enfin, la réalisation du projet permettrait de démanteler les postes actuels à 69-25 kV de Baie-Saint-Paul et de Saint-Hilarion, et près de 80 km de ligne à 69 kV entre les postes de Saint-Aimé-des-Lacs et de Saint-Tite-des-Caps.

LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 2 janvier 2015, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel

englobe les aspects écologique, social et économique. Pour réaliser cette mission fondamentale, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Alexandre Corcoran-Tardif, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 538 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : poste-baie-saint-paul@bape.gouv.qc.ca.

– 30 –

Source : Alexandre Corcoran-Tardif
Conseiller en communication
418 643-7447, poste 538 ou 1 800 463-4732